

Comité syndical du 2 juillet 2018

DELIBERATION N° 18-033

Objet : Convention avec l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion dans le cadre du Hub Numérique Nikola TESLA

Le deux juillet deux mille dix-huit à seize heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusée et suppléée :</u>	
Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France a été suppléée par M. Maurice CHAYET
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721, L.5722 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 17-028 du 15 décembre 2017 portant sur le projet d'implantation du Hub numérique Nikola TESLA dans les anciens locaux de la SEGPA du collège d'Ecouen,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 18-033,

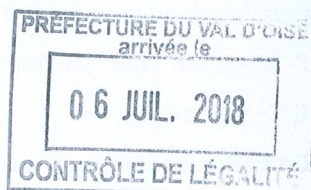
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec l'Ecole de la Deuxième Chance en Val d'Oise sur la base du projet annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le soutien du syndicat Val d'Oise Numérique prendra la forme d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux et d'équipements du Hub Numérique Nikola TESLA dans le cadre d'un bail précaire d'une année renouvelable deux fois ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON